

Délibération DEL-CC-2025-235

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 16 DECEMBRE 2025

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU, Président.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (52) : Pierre-Yves MAROLLEAU, Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, François MARY, Bruno BODIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Claire GINGREAU, Dominique REGNIER, Jean-Yves BILHEU, Serge BOUJU, Thierry MAROLLEAU, Joël BARRAUD, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Bérangère BAZANTAY, Sylvie BAZANTAY, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Sophie BESNARD, André BOISSONNOT, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Julie COUTOIS, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Aurélie GREGOIRE, Claudine GRELLIER, Jean-Jacques GROLLEAU, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Rachel MERLET, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Corinne TAILLEFAIT, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

Pouvoirs (9) : Marie JARRY pouvoir à Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD pouvoir à Pierre-Yves MAROLLEAU, Jean Claude METAIS pouvoir à Emmanuelle MENARD, Jean-Pierre BODIN pouvoir à Johnny BROSSEAU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Rachel MERLET, Bernard CARTIER pouvoir à Claudine GRELLIER, Jean-Paul GODET pouvoir à Dany GRELLIER, Jean-François MOREAU pouvoir à Bérangère BAZANTAY, Stéphane NIORT pouvoir à Armelle CASSIN

Absents (23) : Marie JARRY, Gilles PETRAUD, Cécile VRIGNAUD, Sébastien GRELLIER, Jean Claude METAIS, Florence BAZZOLI, Jacques BELIARD, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Bernard CARTIER, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Muriel HELOU-DEVILLERS, Odile LIOUSRI-DROCHON, Jean-François MOREAU, Stéphane NIORT, Philippe ROBIN, Rodolphe ROUE, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU

Date de convocation : 10-12-2025

Secrétaire de séance : Jérôme BARON

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Contrat Territorial Argenton et affluents 2024-2026 : approbation du plan de financement de la tranche 2026

Vu la délibération DEL-CC-2023-185 du Conseil communautaire du 7 novembre 2023 portant validation du Contrat Territorial de l'Argenton et ses affluents 2024-2029 ;

Vu la délibération DEL-CC-2024-021 du Conseil communautaire du 19 mars 2024 portant création d'une Autorisation de Programme pour la mise en œuvre du CT Argenton 2024-2029 ;

Considérant la convention d'entente avec la Communauté de Communes du Thouarsais du 24 novembre 2022 et son avenant n°1 du 15 novembre 2024, relatifs à la protection et la valorisation de la vallée de l'Argenton ;

Considérant le Contrat Territorial (CT) Argenton et affluents du 17 avril 2024 pour la période 2024-2026.

Le Contrat Territorial (CT) *Argenton et affluents* pour la période 2024-2026 est mis en œuvre par l'Agglo2B dans le cadre d'une convention d'entente signée avec la Communauté de communes du Thouarsais pour la période 2023-2027 avec le soutien de plusieurs partenaires techniques et financiers.

Le CT permet notamment le financement de 3 postes de techniciens de rivière pour 2,1 ETP ; et d'un poste de secrétariat pour 0,2 ETP.

La tranche 2026 du CT est estimée à 768 200 € TTC, répartis comme suit :

- 572 980 € de dépenses d'Investissement,
- 195 220 € TTC de dépenses de Fonctionnement.

Le présent plan de financement est soumis à approbation.

CT Argenton - Année 2026 - Investissement

Dépenses	HT	TVA 20,00%	TTC	Recettes	%	Etat avancement subventions
Dépenses éligibles	477 483,33 €	92 496,67 €	572 980,00 €	Subventions	453 764,00 €	79,19%
Travaux de restauration de la continuité écologique	401 483,33 €	80 296,67 €	481 780,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (subs sur TTC)	384 170,00 €	67,61% espéré
Travaux de restauration des berges et ripaires	24 000,00 €	4 800,00 €	28 800,00 €	Région (subs sur TTC)	69 596,00 €	12,15% espéré
Etudes préalables	52 000,00 €	10 400,00 €	62 400,00 €			
				Com. Com. Du Thouarais	0,00 €	0,00% Conv. d'entente
dépenses non éligibles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Emprunt et autofinancement	119 214,00 €	20,81%
				Emprunt	119 214,00 €	20,81%
				Autofinancement		
TOTAL HT	477 483,33 €	190 993,33 €	572 980,00 €		572 980,00 €	100,00%

CT Argenton - Année 2026 - Fonctionnement

BUDGET: GENERAL						
PROJET : CT Argenton - Année 2026						
Fonctionnement						
Dépenses	HT	TVA 20,00%	TTC	Recettes	%	Etat avancement subventions
Dépenses éligibles	190 720,00 €	4 500,00 €	195 220,00 €	Subventions	110 216,00 €	56,46%
Travaux d'entretien des berges et lit mineur	22 500,00 €	4 500,00 €	27 000,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (subs sur TTC)	98 450,00 €	50,43% espéré
Actions de communication / sensibilisation	26 920,00 €	0,00 €	26 920,00 €	Région (subs sur TTC)	0,00 €	0,00% espéré
Indicateurs de suivi	9 900,00 €	0,00 €	9 900,00 €	Deux-Sèvres Nature Environnement	495,00 €	0,25% espéré
Animation du Contrat Territorial	131 400,00 €	0,00 €	131 400,00 €	Com. Com. Du Thouarais	11 271,00 €	5,77% Conv. d'entente
dépenses non éligibles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Autofinancement	85 004,00 €	43,54%
				Autofinancement	85 004,00 €	43,54%
TOTAL HT	190 720,00 €	9 000,00 €	195 220,00 €		195 220,00 €	100,00%

Également, les actions prévues dans ce plan de financement pourront bénéficier des subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine à hauteur de 552 216 € soit 72 %.

Il convient de préciser que conformément aux modalités fixées par l'entente qui prévoit que chaque collectivité finance les actions réalisées sur son territoire, le montant restant à financer, soit 215 489 €, sera partagé entre :

- l'Agglo2B pour 204 218 €,
- et la Communauté de communes du Thouarsais pour 11 271 €.

Le conseil communautaire est invité à :

- **approuver le plan de financement ainsi présenté de la tranche 2026 du CT Argenton et affluents 2024-2026, en fonctionnement et en investissement ;**
- **solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle Aquitaine, pour l'octroi de subventions pour la tranche 2026 du CT Argenton et affluents 2024-2026 ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **19 DEC. 2025**

Notifié ou publié le **19 DEC. 2025**

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

